

tions des édifices seulement de \$6.10, et quant à l'entretien des édifices, je ne vois pas d'entrée du tout.

Le vrai principe sur lequel doit être calculé le coût d'entretien par tête des détenus consiste dans la comparaison du coût des rations. Et si nous considérons quel est ce coût, nous trouvons qu'il est de \$40.68 4-10 par tête à Kingston; de \$46.66 1/2 à Saint-Vincent de Paul; de \$38.45 à Dorchester; de \$64.55 au Manitoba, et de \$71.72 à la Colombie-Anglaise.

Je dis qu'il serait déraisonnable de comparer le coût des pénitenciers à celui des prisons ou de la prison centrale de Toronto, où le plus long terme d'incarcération, je crois, est de trois ans. Dans ces institutions, les prisonniers ne sont pas appliqués, comme dans nos pénitenciers, à un travail destiné à leur faire apprendre un métier qu'ils pourront exercer lors de leur remise en liberté. Ce fait contribue largement à déterminer le coût d'entretien de chaque prisonnier.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER: Pour compléter les observations que j'ai faites, j'aimerais à citer quelques mots du rapport du préfet du pénitencier de Kingston, que voici:

Il y a plusieurs années, il fut fait par le département des Travaux publics des dépenses imputables sur le compte de capital et pouvant expliquer, sous certains rapports, l'augmentation pour le maintien du pénitencier. Depuis récemment, toutes les améliorations.....

Et j'ai dit combien elles étaient considérables.

...ont été directement sous le contrôle du département de la Justice. Ce changement a été avantageux, bien que comportant une plus grande responsabilité et plus de travail en ce qui concerne l'administration de la prison. En outre des améliorations régulières mentionnées, il faut chaque année des réparations considérables, tenant constamment en devoir la main-d'œuvre d'élite que l'on peut trouver parmi les prisonniers.

Il poursuit:

Voici un rapport que j'ai fait préparer de la valeur de la main-d'œuvre et des matériaux dépensés sur la propriété durant les années mentionnées. Un rapport plus exact, si le temps le permettait, dépasserait peut-être ce chiffre.

Estimation totale du travail	\$334,749 88
Coût total des matériaux y compris la pierre et la chaux.....	175,277 74
	<hr/> \$510,027 62

Le travail, etc., est entièrement restreint aux édifices, etc. Il n'est pas question d'autre travail pour les besoins de la prison, les tailleurs, les cordonniers et tout ce que l'on peut classer parmi les travaux domestiques. L'état du travail dans les rapports annuels donne une valeur réunie de \$558,791.50, ou une moyenne annuelle de \$62,065.72. A tout considérer, l'on observera que le coût par tête est considérablement réduit, de même que les frais d'entretien.

Le SOLLICITEUR GÉNÉRAL: Je ne veux pas que l'on impute à mes paroles une désapprobation de ce qu'a dit l'honorable député, et je ne veux pas non plus jeter du blâme sur le département; mais il convient, je crois, de faire une enquête pour les raisons que j'ai données. Il serait peut-être juste d'ajouter que j'ai constaté, en ce qui concerne Saint-Vincent de Paul, que le fait d'avoir enlevé les carrières a augmenté les dépenses; à Kingston, l'industrie du fil d'engergage a déterminé une augmentation dans la Colombie-Anglaise, les dépenses ont été augmentées par les nouvelles briqueteries.

M. QUINN.

M. McGREGOR: Une commission serait une bonne chose pour la raison suivante: Dans la ville de Détroit, il y a une maison de correction où se trouvent 700 prisonniers. L'an dernier, cet établissement a rapporté à la ville \$36,000 au delà du coût d'entretien de ses prisonniers.

Maintenant, parlant du Manitoba, il y a 25 ans, dit-on, l'entretien de chaque prisonnier coûtait plus de \$600 par année. Mais aujourd'hui, nous avons la farine, le bœuf à meilleur marché, on cultive les pommes de terre et une grande partie des légumes qu'il faut à la prison, et ces choses doivent être bien meilleur marché.

Il est une chose qui exige un comité d'enquête, c'est l'administration de nos pénitenciers.

Nous ne blâmons pas l'ancien ministre de la Justice. Je suis fortement sous l'impression qu'il a fait son devoir, comme l'a fait aussi son prédécesseur, feu sir John Thompson; mais si l'on peut réaliser \$36,000 de la maison de correction de Détroit, je ne vois pas pourquoi nous ne tirerions pas du travail de nos prisonniers une grande partie des frais d'entretien.

M. FOSTER: La question des pénitenciers est tellement importante, que je n'objecterais rien à toute dépense nécessaire pour les fins indiquées par l'honorable solliciteur général. J'ai écouté avec attention l'exposé des raisons par lesquelles il explique la nomination de cette commission, et je dois avouer que, à mon avis, il n'a rien établi. Il a appuyé la nécessité de la chose sur plusieurs raisons, mais ce sont toutes des raisons, selon moi, qui n'exigent aucune commission. Je vois là tout simplement les faits que ces fonctionnaires dans les pénitenciers peuvent établir.

Ainsi, par exemple, les frais d'entretien par tête, nous dit-il, varient dans les différents pénitenciers. Mais est-ce là une raison pour que nous dépensions \$3,000 pour une commission?

Si une commission se rend à ces pénitenciers, qu'apprendra-t-elle autre chose que ce qui est connu du ministre, ou du solliciteur général et de ses fonctionnaires dans le moment?

Les dépenses générales ont augmenté chaque année, soit pour agrandissement ou constructions d'édifice, nouvelles machines, ou autres choses de la sorte. Ce n'est qu'une simple question de comptabilité pour trouver quelles ont été les dépenses, et dans quel sens elles ont été faites. La commission pourra-t-elle découvrir autre chose que ce que vous connaissez déjà?

Et puis, nous avons la question du personnel. Vous avez un préfet, un sous-préfet, des gardes et des fonctionnaires. La commission en constate le nombre exact et le chiffre de leur salaire, et lorsqu'elle vous fait rapport, elle ne vous apprend pas un seul fait qui ne soit connu des fonctionnaires et de l'inspecteur du département. Pourquoi avez-vous un inspecteur, si ce n'est pour cela? Vous savez quelle est la population actuelle; vous savez ce qu'il faut dépenser pour vos prisons. Votre inspecteur sait si vous avez ou non un trop grand nombre de gardiens. Si on lui dit de faire rapport et que le département soit prêt à accepter ses recommandations, cela peut se faire sans une commission. La commission ne saurait vous apprendre un seul fait que vous n'avez déjà à votre disposition.

Vient ensuite le coût des provisions. Envoyez votre commission au Manitoba ou ailleurs, et elle